

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 702

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(suite de la 2^{me} page)

à des propos agréables, à des allusions blessantes ou même à une timidité ou une nervosité « bien féminines » en furent pour leurs frais de curiosité. On vit les deux antagonistes assises paisiblement côte à côte durant les débats, échanger fréquemment entre elles des paroles sereines et amènes.

M^{me} Autenrieth exposa avec talent et objectivité les raisons qui militent en faveur du suffrage féminin, tandis que M^{me} Wipf parla au nom de celles qui, après l'effort civique collectif qu'elles ont fourni pendant la guerre, préfèrent rentrer dans leur coquille et se vouer exclusivement aux soins de leur famille et de leur intérieur, car décidément, elles sont fatiguées !

On se rend compte que l'opinion de M^{me} Wipf est très répandue parce qu'elle est facile. Beaucoup de femmes sont dans une situation assez aisée pour ne pas éprouver le désir de se mêler de politique, même intérieure. Celles qui réclament sont à leur avis des agitées avides de se mettre en avant. Ces dames si lasses ne se mettent nullement à la place des isolées qui se débattent dans les difficultés juridiques, financières ou professionnelles. « Je n'ai pas besoin du droit de vote, décrètent-elles, donc aucun n'en a besoin ». Pourra-t-on leur faire entendre que, si ce droit ne leur paraît pas nécessaire aujourd'hui, il pourrait être indispensable demain à leur fille ? Elles verraient ainsi que ce bulletin qu'elles dédaignent est un moyen et combien indispensable de défendre cette famille, cet intérieur auxquels elles tiennent par-dessus tout.

Quoi qu'il en soit, le Grand Conseil zurichois a été convaincu dans sa majorité par M^{me} Autenrieth, puisqu'il a voté par 86 voix contre 70 l'introduction du droit de vote et d'élection pour les femmes, dans le canton de Zurich.

Après une seconde lecture, la décision dernière appartiendra au peuple souverain, c'est-à-dire aux électeurs masculins. Suivront-ils la voie ouverte par leurs magistrats ? C'est ce que nous verrons.

Avec nos lecteurs, nous suivrons pas à pas la marche de l'idée dans les divers cantons qui s'en occupent ; puisse cette marche devenir de jour en jour plus assurée !

A. W.-G.

(suite de la 1^{re} page)

Les affiches seront réservées aux campagnes précédant les votations.

La semaine d'information sur le suffrage féminin, précédant les votations, concourra à notre campagne.

M^{me} Studer recommande de bien choisir les titres de conférences, de travailler les cercles campagnards, M^{lle} Quinche, de veiller aux articles antiféministes qui paraissent dans les journaux et d'y répondre. M^{me} Amstutz, rédactrice au *Bund*, recommande aux femmes d'exercer leur pression sur les journaux, les abonnées ont une arme dont elles ne savent pas se servir : le désabonnement à un journal



De la carrière littéraire d'Isabelle Eberhardt que va-t-il rester ? On sait que les écrits jetés dans les cours éphémères des publications quotidiennes sont le plus souvent perdus. De la vase qui avait recouvert la maisonnette d'Ain-Sefra, on put retirer les pages d'un petit roman à peine achevé : *Le Trimardeur* et quelques feuilles de route. Presque plus rien ne subsisterait de l'activité littéraire d'Isabelle si le rédacteur de la *Dépêche algérienne* et de l'*Akhbar*, Victor Barrucand, ne s'était appliqué à réunir en volume un certain nombre des articles et des nouvelles publiés par sa jeune collaboratrice, ainsi que les pages retrouvées après sa mort. Ces livres¹ : *Pages d'Islam*, *Notes de route*, *Dans l'ombre chaude de l'Islam*, *Le Trimardeur*, sont un peu oubliés aujourd'hui. Ils sont cependant d'un grand charme dans leur sincérité. Peut-être en les abordant est-on parfois déconcerté par l'absence de tout préliminaire, de tout encadrement, de tout plan voulu. Il s'agit en somme d'une collection d'instantanés. Mais à la longue, lorsqu'on en a pris connaissance et que, tout naturellement, ces paysages, ces types, ces aperçus de la vie indigène, se mettent d'eux-mêmes à leur place les uns à côté des autres, on s'aperçoit du grand talent d'évocation, grâce auquel Isabelle Eberhardt fait vivre autour de nous un monde qui

adversaire ou publiant des articles qui les a blessées. Elles doivent aussi informer les journaux de l'activité féministe, leur envoyer des comptes rendus d'assemblées, de conférences, etc., etc.

M^{me} Ch. Muret (Lausanne) demande de faire la liaison entre le droit de vote et la vie quotidienne et recommande la célébration de la journée internationale de la femme pour la paix le 8 mars.

Cette séance nourrie et intéressante est levée à 16 h. 40.

A. BONDALLAZ.

Assemblée générale d'« Aide et conseils aux mères »

L'assemblée générale d'aide et conseils aux femmes enceintes a eu lieu le 15 février, à la Salle Centrale. M. le pasteur Henriod, président de la Communauté d'action pour la famille, ouvre la séance qui débute par une courte partie administrative.

M^{me} Châtillon, présidente d'« Aide et Conseils », rapporte sur l'activité de l'œuvre. Elle adresse de chaleureux remerciements à tous ceux qui contribuent à sa bonne marche et tout particulièrement aux directrices si dévouées et si compétentes, Mmes Favre et Chavaz. La Fête des bébés n'ayant pas pu s'organiser en 1945, le gros souci du Comité est l'état déficitaire de nos finances.

Le rapport de M^{me} Favre, directrice du bureau de la rue Rousseau 1, nous apprend que 608 mères ont eu recours à ses conseils. 26 % de ces mères sont malheureusement des célibataires, ce qui marque une augmentation des naissances illégitimes. Ces jeunes filles sont-elles suffisamment protégées ? M^{me} Favre donne des exemples très frappants de jeunes mal entourées par leur propre famille ou trop isolées. Pourquoi peut-on engager des mineurs dans les cafés ? Pourquoi n'exige-t-on pas une carte d'identité à l'entrée des dancing ? Trop de jeunes sont exposées. M^{me} Favre réclame des remèdes éducatifs et législatifs et, d'une façon générale, une protection meilleure des moins de 20 ans.

M^{me} Calame qui prend ensuite la parole, est la fondatrice et l'animatrice de la *layette éducative* : cette œuvre si utile vient de fêter sa centième réunion. Grâce à de judicieux conseils les jeunes mères, trop souvent lancées dans la vie sans direction, apprennent à préparer elles-mêmes tout ce qu'il faut pour le petit être attendu. Bien des liens de sympathie et de confiance s'établissent ainsi.

Un rapport financier très clair est présenté par M. Mégevand. Il adresse un appel pressant à tous pour combler le déficit. Les dépenses se sont élevées à fr. 5006,45 ; il a fallu prélever fr. 1032,81 sur le solde de nos réserves.

Le comité a fait appel au Dr. Tournier, qui a bien voulu accepter de nous parler de *la psychologie de la famille moderne*. D'où proviennent les conflits conjugaux trop fréquents de nos jours ? Contrairement à l'opinion généralement répandue, on ne divorce pas à la légère ; chaque cas particulier est un drame qui succède

à une vie de crise. Le manque d'unité des parents entraîne trop souvent une situation difficile pour les jeunes, peu arrivent à créer une véritable communauté de la famille.

Le mal est-il plus grand qu'autrefois ? Non, l'appel des sens et l'orgueil spirituel ont existé de tous temps et à bien des égards, on est aujourd'hui mieux préparé au mariage. Un grand problème se pose : il y a dans l'esprit et dans les mœurs actuels des facteurs adverses. Le grand fait nouveau, c'est l'émancipation de la femme à laquelle a succédé souvent la démission de l'homme. Le père se désintéresse trop fréquemment des problèmes éducatifs et ces soucis retombent lourdement sur la mère de famille. La philosophie de la chance, la notion du hasard sont à la base des revendications égalitaires. Il n'y a de reconstruction possible que par une réforme de notre pensée. Ne parlons pas de hasard, mais ayons la ferme conviction que Dieu appelle chacun à réaliser sa propre vocation. Là est la source possible de tout redressement.

La femme doit se développer, l'enfant grandir, ce ne sera plus la communauté tyrannique d'autrefois, mais le retour à la notion fondamentale de l'autonomie de la personne humaine. C'est ce qu'il appartient au chrétien de démontrer, en replaçant Dieu au centre de la famille.

L'assemblée a chaleureusement applaudi cette belle conclusion du Dr. Tournier et le pasteur Henriod, avant de lever la séance, a encore recommandé très particulièrement l'œuvre d'aide et conseils aux femmes enceintes, rue Rousseau 1. Il lui faut l'appui de tous, pour qu'elle puisse poursuivre son action bienfaisante.

Compte de chèques postaux 1. 8407.

V. K.

A propos du vote des femmes

Mlle Antoinette Quinche
à l'Institut National Genevois

Passionnante conférence que l'Association féminine d'Education nationale, en collaboration avec l'Association pour le Suffrage, le Lyceum et l'Association des Femmes catholiques, avait organisée à l'Institut National Genevois. M. Foex, président de la Section des Sciences Morales et Politiques, ayant tenu à saluer lui-même la conférencière et les sociétés représentées, souligna l'intérêt du sujet abordé dans cette salle où se discutent tous les problèmes concernant la vie politique genevoise.

M^{me} Pierre Guinand, présidente de l'A.F.E.N., après un bref rappel des buts et initiatives réalisés par cette société qui, depuis 13 ans, s'est attachée à compléter l'instruction civique des femmes et à les rendre attentives à leur responsabilité dans la vie nationale, invita M^{lle} Quinche à prendre la parole. Celle-ci, avec la brillante élocution et le talent que l'on sait, retraça en quelques traits frappants tirés de l'histoire, la rôle et l'influence des femmes dans la vie des nations, pour arriver à cette conclusion en ce qui concerne la femme suisse, seule en Europe à ne point avoir encore les droits d'électrice et d'éligibilité : le suffrage féminin est avant tout une question de justice dans un pays démocratique. La conférencière fait remarquer que l'O.N.U. prévoit l'égalité des sexes en matière nationale et internationale. Il semble donc que ce statut comprenne celui des femmes de toutes les nations qui font partie de cet organisme ou qui sont appelées à en faire partie.

Abordant l'argument principal d'actualité, elle exposa le renversement total de la forme sociale des temps présents en regard de la vie d'autrefois qui faisait de la femme au foyer une unité économique et productive, alors que dans l'époque actuelle, où tout est fabriqué, industrialisé, la femme, adoptant toutes les professions, devient à la fois l'Ouvrière salariée et la consommatrice de la production nationale.

D'autre part, elle dépend complètement de lois de l'Etat où elle n'a pas voix de réforme : contrats collectifs, assurances sociales ou scolaires, assurances maladies ou accidents, chambres de mineurs, tutelles. L'enfant, dès le premier âge, lui échappe, en passant par l'école, l'enseignement professionnel, le service militaire dont les filles ne sont même plus exemptées : toutes ces étapes sont régies par des lois auxquelles elle ne participe pas. De ces lois, dépendent également les conditions de travail et de salaire

de liaison. Il est à souhaiter que non seulement les voyageurs qui veulent pénétrer au cœur de l'Afrique bédouine ou berbère, mais aussi les hommes politiques qui se préoccupent du problème africain, retrouvent au fond des bibliothèques les quelques ouvrages trop oubliés et forts suggestifs de cette musulmane de Genève.

Marianne GAGNEBIN.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

M^{me} Vve L. MENZONE

Solidité - Élégance

5 % escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

du mari, dont elle est, par la force des choses, l'administratrice. De plus, en ce qui touche à ses biens ou à son salaire, la femme mariée est mal défendue par les régimes matrimoniaux les plus couramment en vigueur. Si elle reste veuve ou divorcée, devenue chef de famille, elle n'a plus aucune voix à faire entendre.

Quelques chiffres sont éloquentes : en Suisse 547,000 femmes travaillent (120,000 dans les usines, 320,000 à la campagne). Le 44 % des femmes sont célibataires, veuves ou divorcées, devant travailler ou administrer leur bien. Cela ne devrait-il pas inciter les femmes mariées à se solidariser avec les moins privilégiées pour obtenir l'octroi équitable des droits qu'elles méritent.

L'expérience des autres pays permet de constater que les électrices n'ont nullement troublé l'équilibre politique de la nation mais ont apporté un élément de stabilité ; leur influence porte indiscutablement sur l'amélioration des lois sociales. Nous savons, en Suisse, combien de réformes sociales sont parties d'initiatives privées féminines pour être ensuite adoptées par l'Etat.

M^{lle} Quinche fait ensuite le bilan des chances qui restent aux femmes d'obtenir le droit de vote en rappelant la somme des opérations cantonales et fédérales auxquelles ce projet doit être soumis. Le *Mouvement Féministe* nous a déjà maintes fois instruits de ces lenteurs par la plume si avertie de notre chère Emilie Gourd. Il est bon cependant de rappeler que le vote féminin ne doit pas seulement être adopté par la majorité des électeurs, mais aussi par la majorité des cantons. Ceci dit assez clairement combien nous devons travailler toutes et dans tous nos cantons.

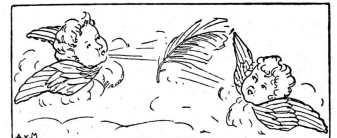
Des questions furent posées par divers auteurs et auditeurs sur la campagne que se propose le Comité d'action genevois. M^{me} Bondallaz, vice-présidente de l'Association pour le Suffrage, dit que le Suffrage mettra à la disposition de la Campagne, toute son expérience et toute sa documentation, ayant déjà maintes opérations de ce genre à son actif. Mais il faut des moyens financiers et ce n'est qu'en s'associant nombreuses qu'on les obtiendra, elle attend beaucoup de l'union de tous les groupements genevois, union qui s'est déjà manifestée lors de l'entrevue d'une délégation de femmes auprès de la Commission du Grand Conseil qui étudie présentement la question du vote féminin.

La doctoresse Girod est chargée de remercier M^{lle} Quinche ; elle lui exprime ainsi que M. Foex, au nom de l'Institut National Genevois, leur gratitude pour son lumineux exposé.

M. J. D.

N.D.L.R. — La campagne suffragiste dont il fut question au cours de la conférence commença incessamment. Elle comporte, entre autres, une campagne dans toute la presse ; les lecteurs ou lectrices susceptibles de faire des suggestions à se sujet et désireux d'écrire de brefs articles de propagande sont priés de s'annoncer à la Rédaction du *Mouvement*. Les offres de collaboration seront reçues avec reconnaissance.

La RÉDACTION.



DE-CI, DE-LA

Les jardinières.

M^{lle} Jeanne Burdet, à Lausanne, a été nommée jardinière-secrétaire des jardins botaniques de l'Université de Lausanne.

Les femmes dans les commissions.

Le Conseil d'Etat vaudois a nommé membre de la commission du Fonds cantonal des Arts et des Lettres, sur la proposition de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs, section de Lausanne, M^{lle} Violette Milquet, artiste peintre à Pully, professeur à l'Ecole cantonale de dessin à Lausanne.

La commission scolaire de Leyzin, fait rare, compte quatre femmes : Mmes Susan Brand-Vaudroz, J. Jeanloz-Roussy, Julia Leuzinger-Hurter, Henriette Werren-Hubert.

M^{me} Amiguet a été désignée comme secrétaire de la commission scolaire de Lutry.

La loi autorise les femmes à siéger dans les commissions d'assistance vaudoises, mais à peine une quarantaine de communes, sur 388, ont fait

Tout pour économiser
LE GAZ

Cuisinières et réchauds
derniers modèles

Autocuiseurs - Grils „Meltor“
Marmites à vapeur

E. FINAZ-TRACHSEL

Boulevard James-Fazy 6

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

Pour tous vos **DÉMÉNAGEMENTS** et **VOYAGES**

consultez **DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES NATURAL LE COULTRE S. A.**

GENÈVE Tél. 5.12.55



La Bonne Montre
chez
ZBINDEN
Coutance, 3
r. Mt-Blanc, 17

usage de cette possibilité. M^{lle} H. Ernst, infirmière-visiteuse, fait partie de la commission d'assistance de la Tour-de-Peilz, ainsi que M^{me} J. Cuenod-de Murali, secrétaire de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses.

Nous apprenons que M^{me} Claire Gros-Martin a été nommée membre de la Commission cantonale de Contrôle des Films, par décision du Conseil d'Etat de Genève. Cette commission a été remaniée au début de janvier 1946. Cette nomination, dont nous nous félicitons, a été faite sur la proposition de M^{me} Chenevard, présidente de l'Union des Femmes qui avait été sollicitée de présenter des candidates.

Aide aux infirmières éprouvées par la guerre

Chacun sait combien furent lourdes les responsabilités que la guerre a imposées aux infirmières: un grand nombre d'entre elles ont été gravement atteintes dans leur santé à la suite de leur dévouement. C'est pourquoi la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a élaboré un programme d'assistance médico-sociale permettant aux infirmières de pays profondément touchés par la guerre de recevoir en sanatorium un traitement susceptible de rétablir leur santé et de reprendre leurs activités. Grâce aux dons généreux des Croix-Rouges des différents pays et du Conseil International des Infirmières, des infirmières françaises, belges, hollandaises, italiennes, polonaises et yougoslaves, recommandées par leurs Croix-Rouges respectives, ont pu ou vont être hospitalisées en Suisse et y retrouver la santé. Cinq infirmières grecques sont traitées dans des sanatoria en Grèce même.

XIX^e Journée des femmes vaudoises

C'est dans le décor immuable de la salle des XXII Cantons, ornée traditionnellement de plantes et de fleurs par les soins des jardinières de la ville de Lausanne, que s'est tenue, le 21 février, la XIX^e journée des femmes vaudoises, fréquentée par plus de 700 femmes venues de toutes les parties du canton et fort attentives à suivre les exposés préparés pour elles, puis-que'elles viennent à ce rassemblement pour entendre parler de problèmes d'actualité.

M^{me} Fr. Fonjallaz, présidente de la Fédération vaudoise des Unions de femmes, qui présidait la séance du matin, a salué M. R. Rubattel, chef du département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, venu spécialement pour apporter aux Vaudoises le salut de leur gouvernement et pour leur exposer

le problème des salaires et la paix sociale.

La paix sociale résulte de l'équilibre passager entre les désirs des hommes et la possibilité de satisfaire ces désirs, ces désirs étant de vivre normalement avec sa famille, de se cultiver et de se distraire, d'aider ses descendants à monter sur l'échelle sociale. Or le niveau moyen de l'existence s'élève constamment; on considère aujourd'hui comme normaux des éléments qui, il y a 25 ans, étaient du luxe. D'où des mouvements importants pour obtenir ces éléments; ces deux guerres ont de plus fait monter le prix de la vie, déséquilibré les budgets, nouvelle source de conflits. La paix sociale repose aussi sur la conception religieuse d'un peuple, sur son goût du travail, son goût de la culture.

Naguère les salaires étaient discutés d'homme à homme, à titre individuel; aujourd'hui, ils sont discutés par les syndicats, font l'objet de contrats collectifs. Ce qui permet à M. Rubattel de déplorer les salaires insuffisants accordés aux femmes dans nombre de métiers, dans la mode, la couture, la sténo-dactylographie, acceptés parce que nombre de jeunes filles ne considèrent leur travail que comme un gain

La Maison de la Laine
et de tous les tricoteuses

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-College - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

Le cadeau signé et qui plait
se trouve chez **Noverraz**
Place Neuve 4 **Potier**

le choix pour toutes les bourses

Vous trouvez

toujours un beau choix de plantes vertes et fleuries, fleurs coupées, bouquets et couronnes, chez

E. Preisig, Horticulteur-fleuriste
Rue de Villereuse Genève

L'association du **tricot**

9, rue de la Confédération
GENÈVE

26, rue de Bourg
LAUSANNE

CANTON DE VAUD

FINIDOL

FINIES

Les douleurs avec FINIDOL, remède souverain contre tous rhumatismes même déformants, goutte, sciaticité, arthrites, courbature, lumbago, névrites, insomnies. FINIDOL calme les nerfs et les crampes d'estomac.

FINIDOL fait dormir

Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr. 50

Art Rustique suisse

Tissages à la main — Dentelles de Gruyère.
Bois tournés et Poteries.
Tous travaux faits à la main en Suisse.

H. CUENOUD Pl. St-François, 12^{bis} (entresol) LAUSANNE

Pharmacie Morel
2, rue d'Italie - VEVEY

LA CLÉ ET FOYER
RESTAURANT SANS ALCOOL
Rue de Bourg 26 - Tél. 2.46.11 - Lausanne
Menus soignés à prix modérés
Chambres à louer au jour, et au mois

5^{me} Journée des Femmes Neuchâteloises Neuchâtel, dimanche 10 mars 1946

Aux Femmes neuchâteloises.

Nous avons le plaisir de vous inviter à venir de toutes les régions du canton participer à notre grande manifestation annuelle.

Les canons se sont tus, et, dans l'horizon encore brumeux, il s'agit de voir où nous voulons aller. Les conférences de cette année nous donneront des aperçus sur les possibilités qui s'offrent aux femmes d'aider à construire un monde meilleur.

Programme de la Journée

Salle des Conférences, avenue de la Gare 2

9 h. MESSE à l'église catholique.

9 h. 15 CULTE: M^{me} L. Gretillat, pasteur, St-Aubin.

10 h. 15 OUVERTURE DE LA SÉANCE par M. G. Béguin, Président du Conseil Communal.

10 h. 30 Hygiène du corps et de l'esprit, par M^{lle} Renée Girod, D^r en médecine à Genève.

11 h. 15 3/4 d'heure de musique offerte gracieusement par le Conservatoire de musique de Neuchâtel.

12 h. 15 PIQUE-NIQUE au Restaurant de la Paix. Chacun apportera ses provisions. (Potage et pain 60 cent, 1 coupon).

14 h. Chants d'ensemble.

14 h. 15 Expériences vécues dans quelques professions: paysanne, ouvrière, infirmière, vendeuse, hôtelière.

15 h. Du sens maternel dans le monde et la cité, par M. Edmond Privat, professeur à l'Université de Neuchâtel.

DISCUSSION.

Une tasse de thé sera offerte par les sociétés de la ville au Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17. Chaque participante est priée d'apporter sa pâtisserie.

Il sera fait une collecte pour aider à couvrir les frais de la journée. Les dons peuvent être versés au compte de chèques postaux IV. 3517, Journée des Femmes Neuchâteloises, et seront reçus avec reconnaissance.

accessoire qui permet d'attendre le mariage, et aussi parce que les professionnelles ne sont pas organisées.

Les salaires aujourd'hui sont proportionnellement supérieurs à ceux d'il y a cinquante ans, parce que les organisations professionnelles sont intervenues dans leur établissement. Le rôle des organisations professionnelles est aujourd'hui considérable; ce sont les syndicats, les organisations chrétiennes sociales, l'organisation évangélique, les syndicats autonomes, les fédérations des corporations patronales et ouvrières. Désormais, les salaires sont fixés collectivement, par les organisations ouvrières discutant avec les organisations patronales; les conditions de travail aussi se sont améliorées. Les contrats collectifs enfin constituent un notable progrès social; ils sont locaux, régionaux, cantonaux, fédéraux, avant de devenir internationaux; dans certaines circonstances, ils deviennent obligatoires. Cette institution d'ailleurs offre certains dangers en généralisant les conflits qui, de locaux, deviennent cantonaux ou nationaux et atteignent, l'ensemble du pays. De façon générale, les contrats collectifs créent des conditions de travail bien meilleures et visent à diminuer, sinon à supprimer les conflits.

A la notion de salaire s'ajoutent encore les allocations familiales, diverses prestations sous forme d'assurances, de versements aux caisses de compensation, les timbres-vacances, les versements aux fonds de prévoyance du personnel, l'assurance maladie, les infirmières sociales, etc. Le salaire, qui était purement métallique, tend à devenir plus humain.

M^{me} Courvoisier (Pailly) ajouta quelques réflexions sur la vie paysanne, auxquelles M^l

Rubattel répondit avec bonne grâce, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre agricole.

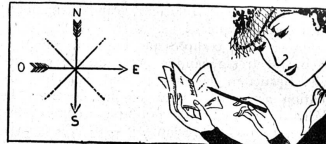
En séance de relevée, devant le même public fort attentif, sous la direction de M^{me} J. Breuer (Montreux), présidente de l'Association cantonale du costume vaudois, M^{me} A. Jeannet (Lausanne), présidente de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, invita les Vaudoises à se rendre nombreuses au congrès des Intérêts féminins qui se tiendra à Zurich au mois de septembre, recommanda la fondation général Guisan en engageant les assistantes à verser leur obole au don des femmes suisses et à participer à la journée internationale des femmes pour la paix, le 8 mars, où l'on collectera des jouets, des cadeaux pour les enfants victimes de la guerre.

M^{me} Trolliet-Villard (Daillens), présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises, exalta l'esprit, la force morale qui permettent d'accomplir les tâches les plus dures. Pour les paysannes, les difficultés ne sont pas terminées; elles craignent la baisse des prix mais vont néanmoins courageusement de l'avant.

On entendit ensuite M. J. Balmas (Lausanne), secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale, qui plaça la famille dans la nation. On a beaucoup parlé de la désagrégation de la

„LE GARILLON“ Place Chauderon
LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

AGENCE DE LA HARPE S. A.
50, rue d'Italie VEVEY Téléphone 5.13.38
Voyages - Expéditions - Affaires immobilières



Garnet de la Quinzaine

Samedi 2 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, rue Etienne-Dumont 22, 16 h.: Thé mensuel. — 16 h. 45: « La place de l'infirmière dans la société », causerie de M. Denys Droin, secrétaire cantonal de l'Association suisse des paralysés. Entretien.

Samedi 2 mars:

GENÈVE: Union chrétienne de jeunes filles, Taconnerie 5, 2^{me} étage, 10 à 22 heures: Vente — Comptoirs — Buffet. Prix modérés.

Vendredi 8 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, rue Etienne-Dumont 22, 17 h.: Assemblée générale de la section de Lecture. Rapports. Causerie de M^{lle} Cl. El. Engel: « Quelques romancières anglaises d'aujourd'hui ». Toutes les personnes que le sujet intéresse seront les bienvenues.

Vendredi 8 mars:

Dans nos principales villes suisses. Journée Internationale des Femmes pour la paix. (Consultez les avis dans les journaux quotidiens).

Mardi 12 mars:

BERNE: Hôtel Bristol, à 20 h.: « La situation de la Femme dans le canton et dans la Confédération ». Rapporteuses: M. le Conseiller National Dr. Henri Perret, Le Locher; M^{me} Dr. Annie Leuch, Lausanne.

Séances organisées en collaboration avec:

L'Association genevoise pour le suffrage féminin, l'Association féminine d'Education nationale, le Lycéum de Genève, l'Union des Femmes. 4 conférences données au local de l'Union des Femmes, à 20 h. 30:

Mardi 5 mars:

« Les caractères particuliers de notre démocratie », par M^l Alfred Borel.

Mardi 12 mars:

« Comment sommes-nous gouvernés et par qui? », par M^{me} E. Kammacher, avocate.

famille; il faudrait mieux parler de son évolution. L'afflux des populations vers la ville, le développement de l'industrie, la généralisation des assurances sociales, la guerre, ont modifié profondément la vie familiale. La famille a été dépouillée de nombreuse tâches qui lui appartenaient, et la plus importante est bien l'instruction. La radio, les sociétés, les divertissements, l'alcoolisme tuent lentement et sûrement la vie familiale. Et cependant la famille suisse a une mission certaine à remplir, mission économique, qui dure jusqu'à la majorité des enfants. Il faut faire des hommes, des femmes aimant leur métier, tenus par la conscience professionnelle, par le respect de la loi de Dieu.

A 15 h. 30 commençait la partie familière où M^{me} Grézet-Perregaux, professeur de diction, et un groupe de Vaudoises de la section d'Orbe, accompagnées au piano par M^{me} Enkerli, donnèrent un charmant poème de M^{me} J. Schnetzer-Vincent, « Vieilles maisons et vieilles choses »; l'auteur, qui était présente, et ses exécutantes, ont été chaleureusement applaudies.

S. B.

Imp H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENÈVE

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

